

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 224

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, après le mot :

« pensions »,

insérer les mots :

« hors contribution du ministère des armées au service national universel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de son allocution devant les armées le 19 janvier 2018, le Président de la République a rappelé que le financement du futur service national universel n'impactera pas la loi de programmation militaire.

Cet amendement vise donc à inscrire dans la loi cet engagement présidentiel.